

Vous êtes gestionnaire d'un centre social CALENDRIER 2025



**Pensez à mettre à jour
vos habilitations en cas de
changement d'utilisateurs**

Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août Septembre Octobre Novembre Décembre

**Déclaration prévisionnelle 2025
avant le 31 mars**

**Déclaration réelle 2024
avant le 31 mars**

**Transmettez votre bilan d'activité 2024
avant le 31 mars**

Echéance	Etape	Informations complémentaires
Avant le 31 mars	Déclaration prévisionnelle 2025	A la validation de votre déclaration, vous recevrez un acompte à hauteur de 70% du montant de votre droit prévisionnel 2025.
Avant le 31 mars	Déclaration réelle 2024	À la validation de votre déclaration, vous recevrez le solde de votre droit réel 2024.
Avant le 31 mars	Bilan d'activité 2024	Complétez et transmettez votre bilan d'activité : Ce bilan est une pièce justificative indispensable au paiement du solde de votre prestation 2024. <i>En cas de besoin, contactez <u>votre conseiller de territoire.</u></i>